

L'ONU préconise une loi sur la succession en faveur des Burundaises

@rib News, 22/11/2011 â€“ Source Xinhua La Directrice Régionale d'ONU-Femmes en Afrique Centrale, la kenyane Diana Ofwana, a plaidé jeudi à Bujumbura pour la mise en place d'une loi sur la succession en faveur des femmes burundaises afin que celles-ci puissent jouir des fruits des héritages parentaux au même titre que les hommes. Mme Ofwana a lancé cet appel à l'issue d'une entrevue avec le président burundais Pierre Nkurunziza dans le cadre des préparatifs de la 2^eme Conférence Internationale des organes de sécurité pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles africaines, prévue à Bujumbura du 27 au 28 novembre prochain dans la capitale burundaise. Elle a appelé à un vaste mouvement d'élan de solidarité avec les femmes burundaises pour que les tergiversations longtemps observées autour de l'adoption parlementaire d'une loi sur la succession au Burundi consacrant l'abolition de la discrimination de la femme burundaise vis-à-vis de la question de l'héritage puissent prendre fin dans les meilleurs délais. La déléguée d'ONU-Femmes au Burundi a profité de cette occasion pour demander au président Nkurunziza de s'impliquer dans la faisabilité du plaidoyer au haut niveau auprès des chefs d'Etat en vue de poursuivre l'élimination des violences faites aux femmes et filles africaines.